



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.1/L.20/Add.5
8 février 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base
Sixième session
Genève, 4-8 février 2002

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DU COMMERCE DES BIENS
ET SERVICES, ET DES PRODUITS DE BASE SUR SA SIXIÈME SESSION**

4-8 février 2002

Rapporteur: M^{me} Fatima Al-Ghazali (Oman)

Orateurs:

Secrétaire général de la CNUCED
Égypte (au nom du Groupe des 77 et de
la Chine)
Sri Lanka (au nom du Groupe asiatique et
de la Chine)
Union européenne
Maurice (au nom du Groupe africain)
Bangladesh (au nom des PMA)
Argentine
Cuba
Maroc
Éthiopie

Soudan
Secrétariat du Groupe des États ACP
Zambie
Bolivie
Jamaïque
Guinée
Suisse
Venezuela
Norvège
Guinée équatoriale
Chef du service de la gestion des ressources
de la CNUCED
États-Unis d'Amérique

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être soumise **au plus tard le mercredi 13 février 2002** à la:

Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8108, télécopieur: 907 0056, téléphone:
907 5656/1066.

**INCIDENCES DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE DOHA SUR
LES TRAVAUX DE LA COMMISSION ET ACTIVITÉS CONNEXES DE LA
CNUCED DANS LE DOMAINE DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS
ET DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE**

1. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a souligné que le «plan de renforcement des capacités et de coopération technique en faveur des pays en développement, en particulier des PMA, et des pays en transition pour les aider à participer au programme de travail de l'OMC approuvé à Doha», qui avait été dressé à l'issue de consultations approfondies avec les pays en développement et leurs groupes régionaux, était un instrument régi par la demande. Après ces consultations, le secrétariat avait récapitulé les activités proposées et établi un ordre de priorité. Le plan était un document évolutif qui serait affiné, sans être fondamentalement remanié, à la lumière des débats de la Commission et d'autres consultations avec les pays en développement. Il s'agissait avant tout d'aider les pays en développement à mieux comprendre les questions soulevées par le programme de travail de Doha, de façon qu'ils puissent arrêter eux-mêmes leur position pour les négociations commerciales multilatérales. Ils avaient en particulier besoin d'une assistance immédiate pour les négociations sur l'agriculture et les services. Le nouvel instrument ne remplaçait pas le programme de travail ordinaire du secrétariat, fondé sur le Plan d'action de Bangkok. Il s'agissait d'un outil supplémentaire, axé sur l'après-Doha, pour lequel il fallait trouver des ressources extrabudgétaires. Il était urgent d'obtenir des donateurs un soutien financier: le temps pressait car le calendrier établi à Doha pour les travaux sur diverses questions – agriculture, services, mise en œuvre, règles de l'OMC – était extrêmement serré.

2. Le représentant de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a prié la CNUCED d'aider les pays en développement à participer efficacement au programme de travail de Doha. À propos du plan de renforcement des capacités et de coopération technique, il a insisté sur plusieurs points et souligné la nécessité de fournir une assistance concernant l'agriculture, les services et la mise en œuvre. Premièrement, les donateurs devaient indiquer clairement leur intention d'apporter un appui financier aux pays en développement. Deuxièmement, cet appui devrait être modulé en fonction des besoins, qui variaient selon le niveau de développement, des différences linguistiques ainsi que des impératifs nationaux et régionaux. Troisièmement, il fallait veiller à un bon équilibre géographique dans l'exécution des activités. Quatrièmement, la CNUCED devait poursuivre ses autres projets d'assistance technique et de renforcement des capacités (institutionnelles, notamment), car ils conservaient toute leur importance. Enfin, il fallait bien voir que le renforcement des capacités n'était pas le principal moteur du développement; il ne pouvait être que le complément d'une action des donateurs en faveur de l'amélioration de la production, de l'élargissement de l'accès aux marchés, de l'allègement de la dette et de l'augmentation de l'aide publique au développement.

3. La représentante de **Sri Lanka**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit que le plan de renforcement des capacités et de coopération technique témoignait d'une volonté de promouvoir l'adoption de politiques et de stratégies cohérentes en procédant par étapes, ce dont elle se félicitait. Il fallait consulter tous les groupes régionaux avant d'établir un ordre de priorité entre les activités en fonction des ressources. Le plan comportait quatre grandes parties, mais la première (partie A), qui concernait le commerce, était la plus importante car elle était directement liée au programme approuvé à Doha. Elle ne contenait toutefois pas de prévisions budgétaires précises. Un bon équilibre régional et une répartition géographique équitable seraient

nécessaires dans l'exécution du plan. Il ne fallait pas que celui-ci remplace d'autres activités du secrétariat. Enfin, la CNUCED était expressément chargée, en tant qu'organisme des Nations Unies, de veiller à ce que le système commercial multilatéral tienne compte des liens entre commerce et développement.

4. Le représentant de la **Communauté européenne** a déclaré que le programme de travail de Doha prévoyait de nombreuses activités dont l'exécution serait étalée sur plusieurs années. Le Comité des négociations commerciales de l'OMC s'était déjà attelé à la tâche. La question du développement, sur laquelle l'Union européenne avait toujours insisté, occupait une place centrale dans ce programme, mais les intentions ne suffisaient pas et il fallait passer à l'action. La Déclaration de Doha mettait l'accent sur l'octroi d'un traitement spécial et différencié aux pays en développement, ce qui devrait améliorer l'accès de leurs biens et services aux marchés. L'application du programme de travail de Doha n'était pas seulement l'affaire de l'OMC; la CNUCED et la Commission avaient elles aussi un rôle à jouer dans ce domaine. Il fallait notamment s'attacher à renforcer l'aide fournie par la CNUCED aux pays en développement pour faciliter leur participation aux négociations de l'OMC. Les négociations étaient nécessaires au développement, aussi devait-on prêter assistance aux pays du tiers monde, et en particulier aux PMA, afin qu'ils puissent y prendre une part active.

5. La Déclaration de Doha faisait une large place à l'assistance technique et au renforcement des capacités, et cet engagement devait se traduire par des projets solides aboutissant à des résultats concrets. La création d'un fonds mondial d'affectation spéciale avait été proposée à l'OMC et une conférence d'annonce de contributions devait avoir lieu le 11 mars 2002. Pour l'exécution des tâches prioritaires prévues dans le programme de travail de Doha, notamment en ce qui concernait les «questions de Singapour», il fallait moduler l'action en fonction des besoins particuliers des bénéficiaires. C'était précisément la démarche qui avait été adoptée pour le «plan de renforcement des capacités et de coopération technique en faveur des pays en développement, en particulier des PMA, et des pays en transition pour les aider à participer au programme de travail de l'OMC approuvé à Doha». L'Union européenne étudierait ce plan avec la plus grande attention, en vue notamment d'améliorer la coopération et la synergie entre les organisations et les délégations.

6. Le représentant de **Maurice**, parlant au nom du **Groupe africain**, a félicité la CNUCED d'avoir agi si promptement pour répondre aux besoins des pays en développement au lendemain de la Conférence de Doha. Le plan de renforcement de capacités et de coopération technique tenait compte des préoccupations des pays d'Afrique concernant l'amélioration des moyens politiques, institutionnels et humains. Il fallait l'affiner encore à plusieurs égards. Premièrement, la CNUCED devrait mieux coordonner ses efforts avec ceux d'autres organisations afin que les nombreuses questions en jeu soient traitées de façon cohérente et ciblée. Deuxièmement, la collaboration devrait également s'étendre à des groupements régionaux comme la Communauté économique africaine et le Groupe des États ACP. Cela permettrait de sensibiliser efficacement les organisations régionales aux questions multilatérales et, partant, les inciterait à participer à l'élaboration des règles internationales. Troisièmement, il fallait tenir compte de la situation des différents États membres, en particulier des petits pays, pour l'aide à l'analyse des orientations, de façon que les négociateurs puissent bien comprendre les tenants et les aboutissants des négociations et contribuer à la formulation de positions nationales. Une assistance était

nécessaire dans ce domaine et il serait décourageant que l'on ne puisse pas répondre aux besoins faute de fonds. Quatrièmement, la CNUCED devait être dotée des ressources budgétaires nécessaires pour pouvoir entreprendre rapidement les activités de renforcement des capacités dont elle avait été chargée par les ministres à Doha. Il serait regrettable que les donateurs n'accordent pas l'attention voulue à ces activités et à l'assistance technique. Cinquièmement, la communauté internationale ne devrait pas se borner à soutenir les négociations commerciales: elle devrait aussi étendre son assistance à la solution des problèmes de production et d'accès aux marchés.

7. Le représentant du **Bangladesh**, parlant au nom des **PMA**, a remercié la CNUCED d'avoir contribué à l'organisation de la réunion ministérielle de Zanzibar pour aider ces pays à se préparer à la Conférence de Doha. Son soutien aux pays les moins avancés pour la participation aux négociations commerciales multilatérales était devenu plus important encore depuis l'adoption du programme de travail de Doha. Les PMA avaient soumis à la CNUCED une liste d'activités prioritaires dans le domaine de l'assistance technique et du renforcement des capacités, établie compte tenu de leurs besoins particuliers. Un appui à l'échelon national leur était indispensable pour pouvoir prendre une part plus active aux négociations de l'OMC et pour limiter dans toute la mesure possible les problèmes de mise en œuvre. Le représentant était prêt à collaborer avec le secrétariat et les donateurs pour affiner et exécuter le «plan de renforcement des capacités et de coopération technique en faveur des pays en développement, en particulier des PMA, et des pays en transition pour les aider à participer au programme de travail de l'OMC approuvé à Doha». L'aide à l'amélioration de la capacité de négociation répondait aux besoins à court terme des PMA, et il fallait déployer parallèlement des efforts constants de renforcement des compétences, notamment dans le cadre du Programme intégré d'assistance technique en faveur de certains PMA et d'autres pays africains et du programme CAPAS. Il était important de coopérer avec l'OMC. Les donateurs étaient instamment priés de contribuer au Fonds d'affectation spéciale en faveur des PMA.

8. Le représentant de l'**Argentine**, parlant au nom du **Mercosur**, a déclaré que la CNUCED avait un rôle essentiel à jouer dans l'application du programme de travail de l'après-Doha pour promouvoir les objectifs en matière de développement. En ce qui concernait le plan de renforcement des capacités et de coopération technique, il convenait de supprimer la référence au «principe de précaution» dans la partie A concernant l'agriculture. La question des sauvegardes n'était pas limitée à la sécurité alimentaire et il fallait tenir compte des autres éléments. Au sujet des préférences commerciales, il convenait d'évaluer les effets de celles qui étaient accordées à certains pays en développement sur des producteurs plus efficaces d'autres pays du tiers monde. À propos des services, priorité devait être donnée aux secteurs pour lesquels les pays en développement avaient formulé des propositions précises. La question de la libéralisation autonome méritait également une attention particulière. Pour ce qui était de l'accès aux marchés non agricoles, il fallait examiner la progressivité des droits et, à cet égard, actualiser la base de données sur les droits de douane et les mesures non tarifaires. Enfin, s'agissant de la répartition des ressources et de l'ordre de priorité des activités, on ne devait jamais perdre de vue les intérêts de l'ensemble des pays en développement.

9. Le représentant de **Cuba** estimait que la plupart des pays en développement n'avaient pas les moyens de mettre en œuvre le vaste programme de travail approuvé à Doha. La CNUCED, qui jouissait d'un avantage comparatif et qui avait fait ses preuves en ce qui concernait

l'assistance aux pays en développement pour la préparation aux négociations de l'OMC, était donc appelée à jouer un rôle essentiel. Il fallait que les donateurs indiquent clairement l'aide et les contributions qu'ils entendaient apporter à la CNUCED pour l'exécution de ses activités d'assistance. Les domaines de travail les plus importants étaient les suivants: agriculture; formation au commerce des services; amélioration de l'accès aux marchés; commerce, dette et financement; environnement.

10. Le représentant du **Maroc**, parlant au nom du **Groupe des États arabes**, a dit qu'il avait besoin de plus de temps pour examiner le document en détail. Il souhaitait savoir comment le plan de renforcement des capacités et d'assistance technique de la CNUCED serait financé.

11. La représentante de l'**Éthiopie** a fait remarquer que les pays les moins avancés avaient des besoins particuliers et qu'il fallait donc leur accorder une attention spéciale dans le cadre de l'application du programme de travail de l'après-Doha. Elle invitait les donateurs à contribuer au Fonds mondial d'affectation spéciale en faveur des PMA, en vue de renforcer leurs moyens institutionnels et humains. En négociant son accession à l'OMC, l'Éthiopie avait pris conscience de la nécessité d'avoir des institutions efficaces et de solides ressources humaines.

12. Le représentant du **Soudan** a remercié la CNUCED de l'appui qu'elle fournissait aux pays qui négociaient leur accession à l'OMC, en particulier aux PMA, et l'a priée de poursuivre et de renforcer cette assistance compte tenu des exigences découlant de la Déclaration de Doha. Celle-ci prévoyait un appui aux pays accédants et le Soudan avait présenté un plan détaillé à cet égard. Pareil appui devrait faire partie du «plan de renforcement des capacités et de coopération technique en faveur des pays en développement, en particulier des PMA, et des pays en transition pour les aider à participer au programme de travail de l'OMC approuvé à Doha».

13. Le représentant du **Secrétariat général du Groupe des États ACP** a rappelé qu'en 1998 la CNUCED avait conclu avec celui-ci un mémorandum d'accord en application duquel elle lui avait fourni une aide. Le Groupe continuerait à collaborer avec la CNUCED pour favoriser le développement des États ACP. À la réunion tenue par les ministres du commerce de ces pays en novembre 2001, le Secrétaire général de la CNUCED avait annoncé que l'organisation aiderait les États ACP à analyser les régimes préférentiels, à participer aux négociations commerciales de l'OMC, aux négociations ACP/UE et aux négociations sous-régionales, et qu'elle soutiendrait les secrétariats sous-régionaux. Le plan de renforcement des capacités et de coopération technique était un instrument utile pour mobiliser l'appui de l'ensemble de la CNUCED. À cet égard, les priorités des États ACP étaient très particulières: ils accordaient une importance spéciale au programme de travail de Doha et à ses liens avec les prochaines négociations ACP-UE sur les accords de partenariat économique avec l'Union européenne.

14. Le représentant de la **Zambie** a dit que les PMA avaient défini leurs principales priorités concernant le système commercial multilatéral à la réunion de Zanzibar et lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (engagement 5 du Programme d'action). Ces priorités comprenaient l'accès aux marchés en franchise et hors contingent ainsi que l'adoption de règles d'origine souples. Les PMA poursuivraient ces objectifs avec l'appui de la CNUCED. En ce qui concernait le plan de renforcement des capacités et de coopération technique pour l'après-Doha, il fallait y inclure des activités destinées à faciliter l'accession à

l'OMC, en particulier pour les PMA. Il fallait aussi que les donateurs prennent des engagements concrets en matière de financement afin que ce plan devienne une réalité pour ces pays.

15. Au sujet du plan de renforcement des capacités et de coopération technique, le représentant de la **Bolivie** a dit qu'il partageait l'avis du représentant de l'Argentine quant à la nécessité de supprimer la référence au «principe de précaution», de mettre l'accent sur l'assistance technique en matière de formation, de fournir un appui pour améliorer la capacité de négociation et d'élargir l'accès des produits non agricoles aux marchés.

16. Le représentant de la **Jamaïque** a félicité le secrétariat de la CNUCED d'avoir établi aussi rapidement et avec autant de sérieux le plan de renforcement des capacités et de coopération technique pour l'application du programme de travail de Doha. Ce plan évoluerait en fonction de la demande et comprenait des activités de surveillance et d'évaluation qui étaient importantes. Il fallait en particulier agir dans le domaine de l'agriculture – en fournissant notamment un appui aux petits États insulaires en développement, aux PMA et aux pays importateurs nets de produits alimentaires – ainsi que dans le secteur des services. Il importait aussi de soutenir les travaux concernant l'interface entre les accords de l'OMC et les accords commerciaux régionaux. Priorité devait être donnée aux petits États vulnérables dans l'exécution du plan. Il fallait aussi continuer à renforcer les capacités de production.

17. La représentante de la **Guinée** a fait observer que le programme de travail de Doha portait sur plusieurs domaines, notamment l'agriculture. Son pays avait sollicité l'aide de la CNUCED pour la formation de fonctionnaires aux négociations et à la politique dans ce secteur, ainsi qu'à la politique de concurrence.

18. Le représentant de la **Suisse** jugeait remarquable le plan de renforcement des capacités et de coopération technique, mais estimait qu'il pouvait encore être amélioré. Il convenait de mettre l'accent sur certains points. Premièrement, la CNUCED avait un rôle à jouer dans la mise en œuvre de plusieurs décisions prises à Doha, notamment celles qui concernaient le renforcement des capacités et l'assistance technique, et jouissait à cet égard d'un avantage comparatif. Deuxièmement, l'appui aux négociations commerciales faisait partie du mandat de la CNUCED en vertu du Plan d'action de Bangkok. Il fallait améliorer durablement les compétences dans ce domaine grâce au renforcement des institutions et à la mise en valeur des ressources humaines. Troisièmement, la CNUCED avait acquis une grande expérience de l'appui aux négociations commerciales, en particulier depuis 1995. Quatrièmement, le plan prévoyait un large éventail d'activités et l'on pouvait se demander s'il était bien réaliste; il apparaissait donc nécessaire de fixer des priorités. Cinquièmement, les travaux proposés dans le domaine de l'environnement n'étaient pas prioritaires, à la différence des activités concernant la politique de concurrence, la politique d'investissement et la facilitation du commerce.

19. Le représentant du **Venezuela** était favorable à l'évaluation du commerce des services proposée dans le plan de renforcement des capacités et de coopération technique, car elle aiderait les pays en développement à se préparer aux négociations dans ce secteur. Les autres questions prioritaires comprenaient l'accès aux marchés pour les produits agricoles, ainsi que le commerce et l'environnement. Il convenait en outre de supprimer la référence au «principe de précaution».

20. Le représentant de la **Norvège** estimait que le plan de renforcement des capacités et de coopération technique pour l'exécution du programme de travail de Doha devait privilégier la réalisation de projets solides et encourager la synergie entre les intéressés, notamment l'OMC, le CCI et l'OCDE. En particulier, il fallait que la CNUCED établisse un partenariat véritable avec l'OMC, qui était responsable au premier chef de l'application de ce programme. Il fallait aussi définir clairement les attributions respectives pour pouvoir établir un ordre de priorité entre les tâches. À cet égard, la CNUCED devrait avoir une idée d'ensemble des plans des autres organisations.

21. Le représentant de la **Guinée équatoriale** a prié la CNUCED d'offrir une assistance technique – en particulier des séminaires de formation dans le domaine de l'agriculture – aux pays hispanophones et lusophones. Il craignait en effet que ces pays soient exclus des programmes de coopération technique pour des raisons linguistiques.

22. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a déclaré que le secrétariat se fonderait sur les délibérations de la Commission et sur les résultats de nouvelles consultations avec les pays en développement pour mettre au point le texte du «plan de renforcement des capacités et de coopération technique en faveur des pays en développement, en particulier des PMA, et des pays en transition, pour les aider à participer au programme de travail de l'OMC approuvé à Doha». La CNUCED avait été un des premiers organismes des Nations Unies à fournir un appui pour les négociations commerciales. Elle avait reçu un soutien très important du PNUD et bénéficié d'une collaboration étroite avec le CCI. Sa contribution aux négociations sur les services méritait en particulier d'être citée en exemple. La CNUCED était prête à coopérer avec tous les organismes intéressés, le succès des négociations commerciales exigeant en effet le concours d'un réseau d'organisations et de gouvernements. Elle entretenait déjà des liens étroits avec d'autres acteurs, en particulier avec le CCI et l'OMC dans le cadre du programme intégré d'assistance technique en faveur de certains PMA et d'autres pays africains. Les tâches étaient réparties en fonction des compétences de chaque organisme, ce qui évitait le chevauchement des efforts. La seule difficulté tenait à ce que les ressources affectées au programme n'étaient pas suffisantes pour répondre à la demande. Il n'y avait aucune raison de ne pas prendre ce programme comme modèle.

23. Le **Chef du Service de la gestion des ressources** a fourni des précisions sur trois points. Premièrement, en réponse à la question de la représentante de Sri Lanka, il a expliqué que les chiffres fournis dans la partie du plan relative au commerce étaient des ordres de grandeur. Leur somme atteignait 7 millions de dollars. Pour exécuter ce plan modulaire, le secrétariat s'emploierait à mobiliser des ressources extrabudgétaires. Deuxièmement, en réponse à une question du représentant du Soudan, il a déclaré que l'assistance de la CNUCED aux pays accédant à l'OMC était une activité exécutée avec l'appui du PNUD à l'échelon national ou avec le soutien de donateurs bilatéraux. Troisièmement, pour répondre au représentant de la Suisse, il a indiqué que la liste des domaines prioritaires établie par le secrétariat était initialement beaucoup plus longue que celle qui figurait dans le plan. Le secrétariat l'avait réduite à un nombre raisonnable de demandes qu'il était en mesure de satisfaire. L'environnement y figurait car, pendant les consultations, de nombreux pays avaient demandé une assistance accrue dans ce secteur. La CNUCED coopérait déjà avec le PNUE à un programme de renforcement des capacités.

24. La représentante de **Sri Lanka** a fait observer que le plan de renforcement des capacités et de coopération technique n'était pas définitif, mais qu'il pourrait être revu et actualisé. Sa délégation collaborerait aux efforts dans ce domaine.

25. Le représentant des **États-Unis** a instamment prié le secrétariat d'associer aux consultations sur le plan de renforcement des capacités et de coopération technique non seulement les bénéficiaires de l'assistance de la CNUCED, mais encore les donateurs potentiels. Jusqu'alors les États-Unis n'avaient été consultés que sur la partie du plan relative aux investissements.
